

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 04 août 2020

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

En l'absence de pluies significatives, la tendance à la baisse des niveaux des cours d'eau se poursuit. Dans ce contexte, plusieurs indicateurs de bassins franchissent le premier seuil de restriction et passent en situation d'alerte conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie du 1er avril au 31 octobre 2020 .

Cette situation a conduit le Préfet de la Charente-Maritime à réunir une cellule de vigilance, le 03 août 2020 et renforcer les mesures de limitation des usages, conformément à l'arrêté cadre, ainsi qu'en intégrant les mesures préventives proposées par l'OUGC.

Mesures nouvelles :

OUGC	Bassins	Mesures de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille Boutonne Seudre amont, moyenne et aval	alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + mesures préventives Interdiction d'irriguer le week-end, du samedi 09 h au dimanche 19 h

Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures complémentaires préventives appliquées aux bassins ci-dessous, se trouvant en alerte d'été depuis le 29 juillet 2020 :

OUGC	Bassins	Mesures de restriction modifiées
SAINTONGE	Seugne	Maintien en alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + mesures préventives Interdiction d'irriguer le week-end, du samedi 09 h au dimanche 19 h
	Charente aval	
	Bruant	
	<u>Sous-bassins :</u>	Maintien alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + mesures préventives Interdiction d'irriguer tous les jours de 10 à 19 heures
	Marais Nord de Rochefort	
Marais Sud de Rochefort		

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures reconduites :

OUGC	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur
COGEST'EAU	Né	CRISE Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires	Mardi 04 août 2020, 08 heures
	Aume Couture	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % + mesures préventive Interdiction d'irriguer 3j/semaine mercredi, samedi, dimanche	jeudi 30 juillet, 08 heures
EPMP	Mignon Courance MP 7	Alerte été Gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 27 juillet 2020, 08 heures
	Bassin du Curé Sèvre MP 6 pour les prélèvements superficiels : Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3 Sous bassin Marais Nord Aunis MP 5.4	Alerte d' été Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 03 août 2020 08 heures
DORDOGNE	L'Isle bassin Aval	Alerte renforcée été interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche	Mardi 04 août 2020, 08 heures

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

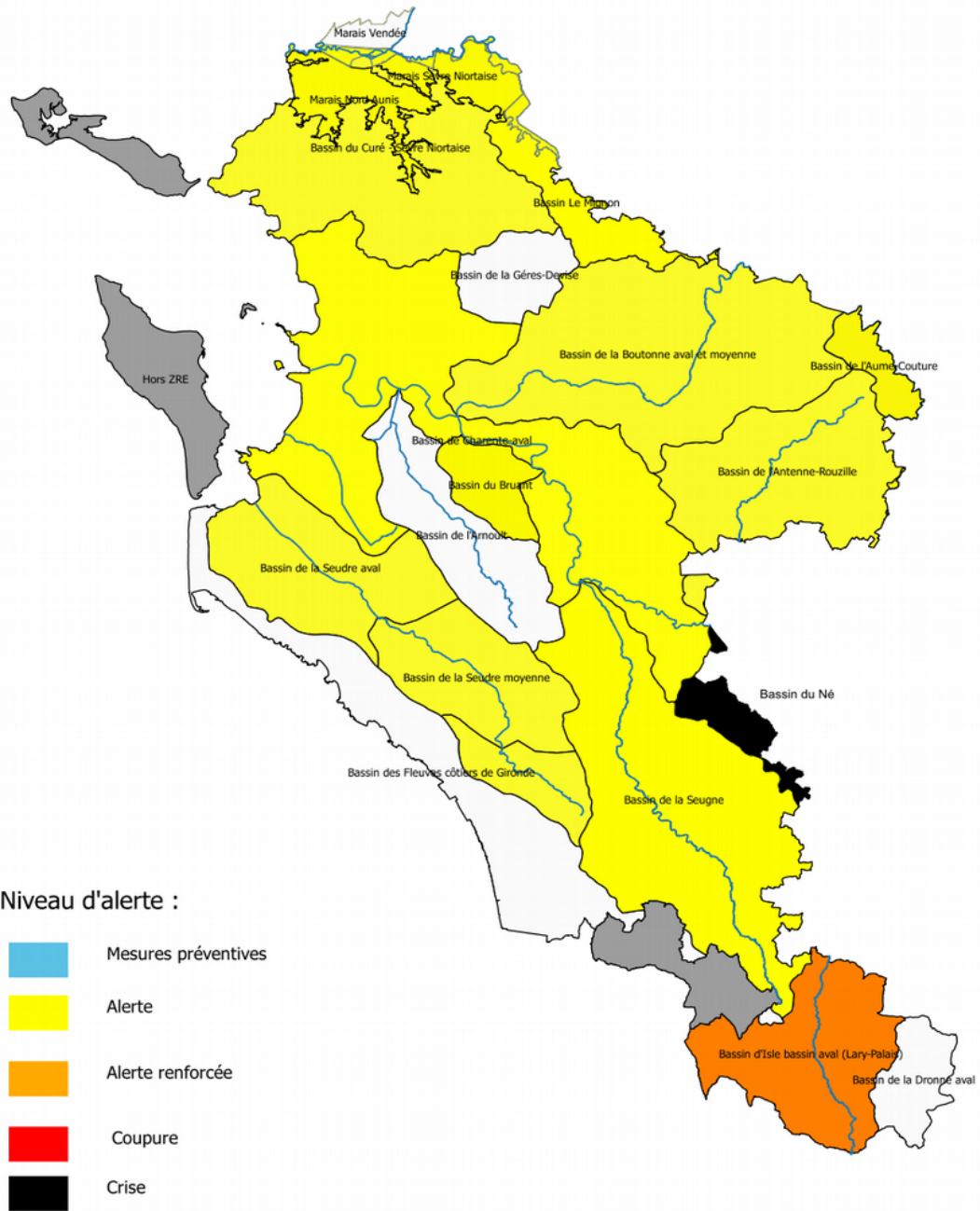
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Gestion quantitative de l'eau
Situation des bassins de Charente-Maritime au 5 août 2020**



**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1